



**International Society for Labour and Social Security Law**  
**Société internationale de droit du travail et de la sécurité sociale**  
**Sociedad Internacional de Derecho del Trabajo y de la Seguridad Social**

## **BULLETIN n ° 135**

### **Janvier 2013**

#### **MESSAGE DU PRÉSIDENT**

Chers collègues et amis,

Deux mois après la mise en place de notre administration, laissez-nous vous informer sur ce que nous faisons à ce stade initial de notre mandat et la façon dont nous aimerions procéder dans nos travaux futurs.

Tout d'abord, je travaille en étroite collaboration et en coopération avec le Secrétaire Général et le Trésorier de la Société. Les tâches à accomplir sont larges et complexes. Elles ne peuvent être accomplies séparément: chacune de nos décisions est le résultat même de nos délibérations et de nos accords.

Notre principale préoccupation est celle de renforcer la rigueur, le sérieux et la qualité de toutes nos activités. La SIDTSS est une entité du plus haut niveau international et, par conséquent, ses produits doivent satisfaire au plus haut niveau académique. Dans ce bulletin, il y a quelques idées visant à atteindre ces objectifs et nous travaillons constamment pour leur réalisation - toutes nos actions et nos projets sont alignés dans ce sens. Se renforce notre conviction que si une institution comme la nôtre n'évolue et ne progresse pas, et se contente juste d'exister, elle perdrait de sa pertinence et déclinerait de conséquence.

Comme je l'ai dit à plusieurs occasions, je suis impatient de connaître vos réactions et vos suggestions. Le projet le plus ambitieux consiste à vouloir écouter, apprendre et de réaliser vos idées pour contribuer au rôle de la Société, et recevoir votre aide et votre participation pour leur réalisation effective.

A vous tous, mes plus chaleureux et meilleurs vœux pour une réussite personnelle et institutionnelle, en cette année où nous avons commencé à avancer ensemble.

**Adrián Goldin**

**President / Président**

Adrián GOLDIN  
Plenary Lecturer  
University of San Andrés  
Vito Dumas 284 (B1644BID)  
Victoria, Province Buenos Aires - Argentina  
TEL. (54 11) 4725-7095  
E-mail: [agoldin@udesa.edu.ar](mailto:agoldin@udesa.edu.ar)

**Secretary-General / Secrétaire général**

Giuseppe CASALE  
Director ILO-LAB/ADMIN  
ILO - 4, Rte des Morillons  
CH-1211 Geneva  
Switzerland  
TEL. +41 22 799 6861  
E-mail: [casale@ilo.org](mailto:casale@ilo.org)

**Treasurer / Trésorier**

Stefano BELLOMO  
Professor  
Studio Legale Maresca Morriconi Bocchia & Associati  
Via L. G. Faravelli, 22  
01195 Rome - Italy  
Tel +39 06377101  
E-mail: [stefanobellomo@mmba.it](mailto:stefanobellomo@mmba.it)

## Nouvelles de la Société

### 1. RENFORCEMENT DE LA RIGUEUR ET DE LA QUALITÉ DE NOS CONGRÈS. AMÉLIORER LA RECHERCHE DES ACADÉMICIENS ET DE PROFESSIONNELS EXERCANT LA PROFESSION JURIDIQUE

Nous sommes honorés d'avoir été élu, et nous sommes prêts à mettre en œuvre un programme de travail complet tel qu'il figure dans le rapport du groupe de travail coordonné par Jean-Michel Servais, approuvé par le Comité exécutif lors de sa dernière réunion à Santiago le 25 Septembre 2012.

Nous poursuivons leurs objectifs et nous voulons augmenter la quantité et la qualité de sa production scientifique.

C'est dans cette perspective que nous soumettons à votre considération un ensemble d'idées pour la mise en œuvre de ces objectifs.

- i. Les rapports nationaux doivent être requis, si les comités organisateurs du congrès les considèrent utiles ou nécessaires. Si tel est le cas, nous aimerions que les documents produits soient considérés comme faisant partie du congrès scientifique. À cet égard:
  - a. Nous recommandons que les sociétés nationales désignent leurs professeurs les plus qualifiés pour la préparation de ces rapports, de sorte qu'ils soient de la plus haute qualité possible. La désignation pour telle préparation doit être perçue comme résultat académique;
  - b. Veuillez noter que les rapports nationaux seront publiés dans notre *site Web* et seront accessibles à tous les chercheurs. Ceux-ci permettront une utilisation majeure par rapport à ceux du rapporteur général. Ce sera considéré comme une contribution des sociétés nationales, membres de notre Société, à augmenter la connaissance de leurs respectives expériences nationales et augmenter la production scientifique internationale. À cet égard, ils sont invités à déposer un auto-jugement des rapports et à traduire leurs rapports nationaux en une ou plusieurs langues officielles;
  - c. Nous recommandons que les questionnaires préparés par les rapporteurs généraux traitant non seulement des éléments législatifs et de la jurisprudence sur le sujet, *mais aussi sur les développements théoriques générés par chaque expérience nationale*. Ces approches théoriques peuvent être prises en considération par le Rapporteur général et être disponibles pour le partage des connaissances avec les différents spécialistes;
  - d. Nous recommandons aux Rapporteurs généraux de ne pas limiter nécessairement la prise en compte de l'expérience comparative des pays avant de produire des rapports nationaux. Si, à leur avis, une

telle connaissance comparative n'est pas suffisante, les rapporteurs généraux se doivent de compléter les informations, si jugées insuffisantes, et de demander ultérieures informations provenant d'autres sources disponibles pour les chercheurs en droit du travail.

- ii. La conférence devrait être conçue de manière à favoriser les discussions et les débats, plutôt que d'effectuer de simples présentations successives. Les présentations, qui devraient toujours être introductives au thème, doivent prévoir un délai suffisant pour les commentaires et les discussions. Généralement, les ateliers sont organisés de façon à mieux répondre aux objectifs. Devraient être organisée aussi des tables rondes afin de promouvoir les débats et de faciliter l'échange d'opinions entre les participants, pour éviter une simple succession de présentations.
- iii. Il est souhaitable que les papiers «non officiels» acceptés au sein de notre Congrès soient examinés et ils pourraient être acceptés comme des articles de revue de prestige. Par conséquent, la création de comités de lecture fournissant une telle approbation est d'une grande importance et d'utilité. Pour l'homologation, un résumé doit être présenté. Les articles approuvés précéderont la présentation de la conférence, et ils seront mis à la disposition des chercheurs dans le *site Web* de la Société sous possible appellation: «les documents soumis au processus d'évaluation» (ou une formulation similaire).
- iv. Ces précautions ne devraient pas décourager la présentation d'études, et les présentations effectuées par des *praticiens* et autres professionnels membres de nos sociétés nationales. Les professionnels non-universitaires, devraient être encouragés à soumettre des articles contribuant à la discussion, et à participer à des forums de discussion, lesquels pourraient être facilités par le site web de notre Société, et à soulever les questions nécessitant d'être examinées. Leurs contributions devraient également être considérées comme faisant partie du matériel produit par le congrès et publié sur le site web de la Société.
- v. Il est important que le Congrès de la SIDTSS fournisse un accès à la connaissance des plus récents produits et des recherches juridiques ou de travail pluridisciplinaire liés au droit du travail et à la sécurité sociale. Cela devrait être l'objectif des appels «*sessions posters*» là où devient possible de présenter brièvement les résultats pertinents de recherche, même si non couverts par les thèmes du Congrès. Après avoir assisté à ces présentations, les personnes intéressées peuvent savoir qui travaille sur ces sujets, où les documents de recherche ont été publiés, la façon dont le processus de recherche continue, et ainsi de suite. Les «*posters sessions*» devraient être encouragés. Les comités organisateurs doivent leur fournir un lieu, ils doivent organiser l'ordre et la durée des présentations, la publicité et faciliter leur diffusion, y compris par l'intermédiaire du site Web de la Société. Sur cette ligne de qualité et de rigueur, les présentations

approuvées par les comités de lecture doivent avoir la priorité au sein de la session. Les «posters sessions» devraient être un des espaces stimulant pour la SIDTSS, se prêtant à une recherche rigoureuse sur diverses questions de compétence (ou ceux d'autres disciplines qui contribuent à l'étude du droit du travail et de la sécurité sociale).

- vi. Les Comités multidisciplinaires pourraient être inclus dans nos congrès et nos séminaires, car ils ont la capacité de générer des évolutions fonctionnelles du droit du travail et de la sécurité sociale à travers des études, de juristes et d'universitaires d'autres disciplines, pouvant apporter une contribution importante à la connaissance et, en même temps, stimulant le travail multidisciplinaire.

Notre objectif est de continuer à promouvoir la recherche comparative et la mise en place de groupes ou de réseaux de recherche au niveau international. La SIDTSS doit être accessible aux chercheurs et aux membres institutionnels de la Société pour faciliter la recherche et les rencontres entre les chercheurs ayant des intérêts communs. Avec cet objectif, nous demandons à nos sociétés nationales et à leurs membres de nous faire savoir quels sont les chercheurs et quel type de recherche est en cours dans leurs pays respectifs, afin que nous puissions les rapporter dans nos bulletins et, en particulier, les signaler dans le site web de la Société. (Un nouveau site est actuellement en construction). Le rapport du Groupe de travail suggère également l'opportunité de nommer que les Rapporteurs généraux soient, les principaux chercheurs sur les thèmes du Congrès. La diffusion des recherches en cours améliorera, sans aucun doute, parmi eux une sélection rigoureuse.

## **2. LA SOCIÉTÉ ET LA SECTION DES JEUNES JURISTES**

L'article 1, par. 2 du Statut de la Société dit:

*"Les activités de la Société comprennent la promotion de l'étude du droit du travail et de la sécurité sociale parmi les jeunes universitaires et les avocats, et soutiennent la prestation de cours de droit international et de droit comparé, de séminaires et d'autres réunions dans les domaines mentionnés".*

Conformément à son mandat statutaire, notre but est celui d'encourager la participation des jeunes avocats dans les activités de la SIDTSS. Nous tenons à encourager leur participation aux conférences, *par le biais des tarifs réduits en leur faveur. Nous tenons également à créer une section* au sein de notre *site Web* où ils peuvent présenter leurs études et leurs recherches. Nous encourageons la création de récompenses pour les jeunes chercheurs (des comités d'organisation et de la SIDTSS), en encourageant les rapporteurs généraux à former des équipes de jeunes avocats (et de faire connaître leur intégration) pour les aider dans la préparation de leurs rapports. Il faudrait aussi des séminaires pour les jeunes avocats pendant leur formation ainsi que la conclusion d'accords avec des universités prestigieuses

permettant d'offrir des programmes plus vastes relatifs au droit du travail et de la sécurité sociale (par exemple, la SIDTSS devrait faciliter parmi ses membres un échange d'accès importants aux candidats désignés par les associations nationales qui répondent aux exigences établies dans chaque cas). À cet égard, nous invitons nos membres à fournir des idées et des propositions pour la réalisation de ces objectifs.

En particulier, nous aimerions poursuivre l'idée du rapport du Groupe de travail coordonné par Jean-Michel Servais, et encourager la création d'une section de jeunes universitaires et d'avocats dans notre société.

Par sa très large mesure, et la nature de la catégorie dans la liste, la création d'une telle section est extrêmement importante mais nullement simple à réaliser. Pour ce faire, nous avons pensé qu'il serait approprié d'encourager la création d'embryons «régionaux» qui faciliteraient l'organisation initiale et qui permettrait, par la suite, leur fusion plus qu'en une seule section internationale. Les premières sont en train de se former en Amérique latine et en Europe.

### **L'«embryon» de l'Amérique latine**

Nous avons suggérés à des jeunes chercheurs d'Amérique latine d'initier ce projet en fonctionnant exclusivement sur leurs propres contacts. Ils ont déjà exprimé leur engagement et un nombre important de jeunes juristes de très bon niveau<sup>1</sup> s'est engagé à la création d'un tel «embryon».

L'appel est ouvert et nous vous invitons tous à participer. Dans chacun de nos pays latino-américains de jeunes chercheurs ont déjà exprimé leur intérêt à *participer à l'organisation d'une dimension régionale*. Ceux qui voudraient se joindre à l'«embryon» sont priés de contacter Juan Pablo Mugnolo ([jmugnolo@yahoo.com.ar](mailto:jmugnolo@yahoo.com.ar)), coordinateur de cette initiative.

Les membres de cette «embryon» des pays d'Amérique latine ont exprimé leur volonté à tenir leur première réunion à l'occasion du Congrès régional de Droit du travail et de la Sécurité sociale qui se tiendra 2-4 octobre 2013 à Guayaquil, en

---

<sup>1</sup> Roberto Inglés (Asunción) [roberingles@gmail.com](mailto:roberingles@gmail.com); Daniel Ulloa Millares (Lima) [daniel.ulloa137@gmail.com](mailto:daniel.ulloa137@gmail.com); Alejandro Castello (Montevideo) [acastello@estudiocastello.com](mailto:acastello@estudiocastello.com); Mario Garmendia Arigón (Montevideo) [gameric@gmail.com](mailto:gameric@gmail.com); Sergio Gamonal Contreras (Santiago de Chile) [sergio.gamonal@uai.cl](mailto:sergio.gamonal@uai.cl); Jose Luis Ugarte (Santiago de Chile) [jose.ugarte@udlp.cl](mailto:jose.ugarte@udlp.cl); Diego Ledesma Iturbide (Buenos Aires) [ledesitu@hotmail.com](mailto:ledesitu@hotmail.com); Gustavo Filipe Barbosa Garcia (Sao Paulo); Gabriel Tosto (Córdoba, Argentina); Beatriz Calvimonte (Córdoba, Argentina); [gustavofbg@yahoo.com.br](mailto:gustavofbg@yahoo.com.br); Estêvão Mallet (Sao Paulo) [estevao@mallet.adv.br](mailto:estevao@mallet.adv.br); Eduardo Henrique von Adamovich (Rio de Janeiro) [eduardoadamovich@terra.com.br](mailto:eduardoadamovich@terra.com.br); Fabio Tulio Barroso (Pernambuco) [fabiobarroso@yahoo.com](mailto:fabiobarroso@yahoo.com); Manoel Carlos Toledo Filho (Sao Paulo) [neco@mpcnet.com.br](mailto:neco@mpcnet.com.br); Vitor Salino de Moura Eça (Minas Gerais) [vitorsalino@gmail.com](mailto:vitorsalino@gmail.com); Lucila Franzosi (Buenos Aires) [lucila.franzosi@gmail.com](mailto:lucila.franzosi@gmail.com); Juan Pablo Mugnolo (Buenos Aires) [jmugnolo@yahoo.com.ar](mailto:jmugnolo@yahoo.com.ar).

Équateur. A cette occasion, ils visent à présenter des documents de recherche et à discuter sur le degré d'institutionnalisation/de désinstitutionnalisation de la législation sur la tutelle au cours de la dernière décennie, présent dans la plupart des économies de la région et produisant des taux de croissance importants. Une telle recherche va essayer de dégager quelques tendances (expansionniste, contraction) dans le domaine des droits sociaux et du travail, et si possible, d'établir un lien entre ces tendances et l'avenir de la croissance économique.

### **L'«embryon» européen**

La dimension européenne du droit du travail, comme on le sait, est caractérisée par une forte intégration entre les cultures juridiques nationales, soutenu de manière significative par l'action de l'Union européenne. En outre, un parallélisme important concernant l'élaboration des lois des différents pays, en dépit de quelques différences, parfois même importantes entre les lois nationales des pays de la région, est contestable.

La comparaison avec les pays émergents est de plus en plus intense et rejoint la nécessité de répondre aux nouvelles exigences induites par la demande de compétitivité et de durabilité, notamment en raison de la crise qui a particulièrement caractérisé, ces dernières années, les économies européennes. Ont été mis en avant d'importants facteurs de transformation qui suggèrent la nécessité d'entamer un nouveau temps de réflexion sur le présent et l'avenir du droit du travail ainsi que de ses fondements traditionnels.

Les acteurs nécessaires à cette phase de réorganisation de notre discipline scientifique sont les chercheurs de la génération précédente et ceux qui sont appelés à développer des initiatives scientifiques qui peuvent prendre en compte, de la meilleure façon possible, les questions transversales et les problèmes. Ainsi faisant, peuvent être concernées toutes les réalités faisant parties de l'influence européenne, tels que le fondement théorique du travail, le rôle et les pouvoirs des syndicats et de la négociation collective, les formes et l'intensité de la protection législative accordée aux travailleurs, la notion même de «travailleur» comme l'identification même du destinataire des protections offertes par le droit du travail, les systèmes de sécurité sociale et de protection sociale, en général.

Nombreux sont les instruments mis à la disposition de ces réflexions: nouvelles venant d'une nouvelle législation, publications, conférences et séminaires, la promotion de l'*appel à communications* et recueils d'études, organisations de congrès ou des sections de congrès.

Cette première phase, caractérisée par un premier groupe de chercheurs, aboutira à la création d'un forum télématique ouvert à tous les jeunes avocats du travail européens, dans le but de définir les initiatives jugées les plus efficaces pour le début d'une recherche commune et l'approfondissement des réflexions dans notre région.

Les étudiants universitaires qui sont engagés dans leurs domaines de recherche de droit comparé du travail et qui sont intéressés à se joindre à cette «embryon» de la section européenne des jeunes avocats de la SIDTSS, à ce stade de la discussion (qui ira jusqu'à la fin de Mars prochain) peuvent contacter le Professeur Stefano Bellomo ([stefanobellomo@mmba.it](mailto:stefanobellomo@mmba.it)), qui consiste à lister les premiers participants (jeunes chercheurs en provenance de France, d'Espagne, d'Italie, de la Pologne, du Royaume-Uni, et de la Russie, ont manifesté leur intérêt et d'autres ont été contactés)<sup>2</sup> et d'organiser la phase initiale de cette réflexion collective sur le développement de nouveaux outils de comparaison et de discussion.

### **En conclusion**

Tout cela est conçu par de jeunes juristes de façon indépendante et c'est à eux, pour le moment, d'intégrer ces «embryons». Les niveaux régionaux vont fusionner en un seul niveau international, visant à assurer la pleine réalisation de ce projet. La durabilité du projet est possible dès lors qu'elle est soutenue par l'enthousiasme et la conviction des jeunes juristes de la Section.

**Nous invitons nos collègues des autres régions du monde à concevoir des «embryons» pour une fusion ultérieure en une seule entité.**

Comme prévu, l'«internationalisation» de l'activité académique des jeunes juristes contribuerait à l'enrichissement et à l'amélioration de la qualité de nos Congrès et encouragerait les membres des sociétés nationales respectives.

### **3. LE SITE WEB DE LA SIDTSS**

Tout d'abord un grand merci à l'Association Argentinienne de droit du travail et de la sécurité social pour avoir hébergé le site web de la SIDTSS pour plusieurs années.

Nous les remercions pour leur dédicace et pour le dur travail. Le nouveau site web de la SIDTSS sera caractérisé pas seulement pour son approche institutionnelle, mais aussi par une véritable interaction entre les membres de la Société. Le site web devrait devenir un authentique lieu d'échange des idées, information et débat. Chaque association national devrait être en mesure d'insérer toutes les informations qui les concernent et animer le débat contemporain sur les questions concernant le droit du travail et de la sécurité social avec l'objectif de promouvoir la connaissance entre les membres et au delà.

---

<sup>2</sup> Le premier groupe qui a montré intérêt pour la section européenne des jeunes juristes est composé par: Stefano Bellomo, Università di Perugia; Massimiliano Delfino, Università di Napoli; Matteo Corti, Università Cattolica di Milano; William Chiaromonte, Università di Firenze; Nicola Countouris, University College London; Josè Maria Miranda Boto, Universidade de Santiago de Compostela; Jose Antonio Fernandez Avilez, Universidad de Granada; Anna Musiala, Adam Mickiewicz University of Poznań; Daria Chernayeva, National Research University - Higher School of Economics, Moscow. D'autres membres rejoindront le groupe plus tard.

Comme nous le savons, le site web est un moyen de communication très important et donc nous avons besoin de l'intégrer dans notre travail. Nous attendons que vos contributions à notre nouveau site soient faites de façon systématique.

Dans ce contexte, nous signalons que grâce à l'aide apportée par nos amis au Canada (Jeffrey Sack) et aux États-Unis (Steve Willborn), un nouveau site web de la SIDTSS sera bientôt opérationnel. Nous espérons le lancer le mois prochain.

#### **4. LE PARRAINAGE DE LA SIDTSS**

Afin de s'assurer que la SIDTSS apporte son parrainage uniquement aux activités académiques de haut niveau, l'utilisation de son logo doit être soumise à la consultation préalable des présidents honoraires et des vice-présidents suffisamment écoutés et ainsi garantis. Les demandes de parrainage scolaire seront soumises à la procédure suivante en matière de consultation et de décision.

1. Les demandes de parrainage pour les activités non organisées par la SIDTSS seront accordées ou refusées par les dirigeants de la Société, après consultation avec les présidents honoraires et les vice-présidents.
2. Pour activer le processus de consultation, le demandeur doit soumettre le programme d'activité voué à la recherche de sponsors, indiquant le nom et, le cas échéant, les qualifications des intervenants, des coordinateurs, des auteurs de contributions et les thèmes à aborder. Il est recommandé de joindre tous les éléments nécessaires pour évaluer la qualité et la rigueur de l'activité pour laquelle le parrainage est demandé.
3. Quand il est proposé que l'activité se déroule dans un pays dont l'association nationale est membre de la SIDTSS, la demande de parrainage académique doit expressément être dotée de l'approbation écrite de l'association nationale.
4. Afin d'avoir l'examen international, le matériel doit être envoyé au Président et au Secrétaire général de la SIDTSS dans au moins deux langues officielles de la Société.



## 5. LES CONFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ À VENIR

### 1) IX Congrès régional des Amériques, Guayaquil, Equateur, 2-4 octobre 2013

Les thèmes et les journalistes de cette conférence seront les suivants:

**Discours-programme** Prof. Arturo Bronstein, ancien secrétaire général et président honoraire de la SIDTSS sur «Le droit international des droits de l'homme et du droit du travail»

**Atelier** «International Human Rights Law et le droit du travail» présidé par le Professeur A. Bronstein

**Premier:** «Le rôle de la jurisprudence dans la lutte contre la discrimination dans l'emploi».

**Rapporteur général:** Prof Fernando Bolaños (Costa Rica)

**Deuxième:** «La représentation collective des travailleurs: évolution des régimes juridiques du point de vue de l'autonomie collective et de la liberté d'association».

**Rapporteur général:** Professeur Emilio Morgado (Chili)

**Troisième:** «Les travailleurs indépendants: le régime juridique et l'extension du même ensemble de règles et d'institutions du droit du travail».

**Rapporteur général:** Prof. Mario Pasco (Pérou)

#### Tables rondes

**Premièrement:** «Systèmes de retraite publics et privés: avantages et inconvénients pour les travailleurs».

**Président:** Professeur Humberto Villasmil Prieto, Président de la Section de l'OIT SIDTSS.

**Deuxièmement:** «Formes de protection sociale des travailleurs dans les décennies à venir à partir d'un point de vue juridique et financier ainsi que des propositions pour une solution».

**Président:** Le professeur Jean-Michel Servais, président honoraire de la SIDTSS.

Site web: <http://www.congresolabouralguayaquil.com/>

## **2) XI Congrès européen, Dublin, Irlande, 2014**

Le Congrès aura lieu du 17 au 19 septembre 2014 (à confirmer). Les thèmes de la conférence seront les suivants:

1. Les droits des travailleurs ou les droits de l'homme
2. Les recours juridiques et extra juridiques contre la discrimination
3. Règlement extrajudiciaire des différends
4. Autres thèmes à déterminer

## **3) IX Congrès régional asiatique à Séoul, en Corée, 2014**

Le Congrès aura lieu du 25 au 27 juin 2014 (à confirmer). Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour provisoire de ces congrès:

1. Thème 1: L'avenir des syndicats: droit de grève en danger?
2. Thème 2: Emploi indirect: No Limit de la flexibilité du marché du travail?
3. Thème 3: Loi sur la sécurité sociale en société vieillissante
4. Table ronde: Les travailleurs migrants et multiculture en Asie

## **4) XXI Congrès Mondial, Cape Town, Afrique du Sud, 14-17 septembre 2015**

Le Congrès aura lieu à State-of-the-art Cape Town International Convention Centre à Cape Town Foreshore. Ce lieu représente un signe de la popularité, en effet, lorsque nous avons fait des enquêtes l'an dernier, une semaine seulement restait disponible en Septembre 2015 pour fixer le Congrès. Même si la LOC s'est rendu compte que beaucoup de nos membres préfèrent l'informel (et le coût relativement faible) de la tenue de l'événement dans les locaux de l'université, nous avons découvert que ILERA (l'ancien IIRA) organise également son Congrès mondial à Cape Town en Septembre 2015, et avait déjà pris des mesures pour le maintenir au campus de l'Université de Cape Town au cours de la semaine de vacances du mois (ceci sera discuté plus tard). Étant donné qu'il ya peu de salles de conférence de taille suffisante pour accueillir jusqu'à 1000 délégués en matière de confort, le LOC a décidé de franchir le pas et faire une réservation au CTICC. Les dates peuvent donc être fixées du 14 au 17 septembre 2015.

Une caractéristique unique de l'événement sera l'intégration du Congrès annuel SASLAW avec le Congrès mondial, en vue d'attirer le maximum de délégués du Sud de l'Afrique (et Afrique du Sud) (ce qui explique le grand nombre de délégués que nous nous apprêtons à accueillir). Pour l'essentiel, il s'agira notamment d'un certain nombre de séances sur des sujets susceptibles de faire appel aux délégués locaux et internationaux comme l'un des thèmes du congrès. Un réseau de droit du travail et de la sécurité sociale des académiciens d'Afrique du Sud est en cours de construction pour aider le LOC comme un «*think tank*» de concevoir un programme qui abordera les questions d'actualité et, selon nous, va attirer le vif intérêt des praticiens ainsi que des chercheurs à l'échelle internationale.

Cela nous ramène au Congrès ILERA qui (comme à Sydney en 2009) pourrait bien avoir lieu dos-à-dos avec le Congrès SIDTSS. Alors que certains voient cela comme de la «concurrence», nous préférons le voir comme une opportunité. Des discussions ont déjà commencé avec nos collègues du comité d'organisation ILERA en vue d'harmoniser nos programmes de manière à encourager le maximum de délégués à assister aux deux événements. En outre, d'un point de vue scientifique, une analyse en profondeur d'éminentes questions similaires ou connexes provenant de différentes perspectives disciplinaires pourrait conduire à une avance de la connaissance.

Les préparatifs sont donc en plein essor. Les négociations en vue de la nomination d'un organisateur professionnel du congrès sont bien avancées et le but est d'avoir un site du congrès en ligne au premier semestre de 2013. Une campagne intensive pour annoncer et créer l'événement est prévue pour les deux années et demie à venir, dont les associations affiliées de la Société internationale seront invitées à en informer leurs membres. Le LOC est convaincu que le Congrès a le potentiel pour être un grand succès, au niveau scientifique mais aussi comme une expérience, notamment en permettant un lien étroit entre les délégués internationaux et leurs homologues sud-africains qui ont vécu une des plus passionnantes et difficiles phases de la transition dans le domaine du travail dans des temps modernes. Cape Town comme ville hôte assurera un environnement stimulant d'une beauté unique. Considérée comme la première destination touristique du monde par Tripadvisor en 2011 et la deuxième meilleure ville du monde par Condé Nast Traveller en 2012 (le meilleur était Charleston, Etats-Unis!) parmi ses nombreuses distinctions, situé à côté de l'une des sept merveilles naturelles du monde (Montagne de la Table) et deux sites du patrimoine mondial de l'UNESCO (Robben Island et la Région florale du Cap), nous sommes sûrs que ses nombreuses attractions encourageront une participation maximale. En s'appuyant sur les traditions de nombreux et excellents congrès mondiaux tenus dans des villes magnifiques et historiques les années passées, nous croyons que le XXI Congrès mondial sera une expérience qui restera longtemps dans les mémoires de tous.

#### **5) Séminaire international et comparatif du droit du travail, des relations du travail et de la sécurité sociale, Isla Margarita, Venezuela, 21-29 avril 2013**

Le séminaire de troisième cycle sur le droit du travail international et comparé de Isla Margarita est en cours depuis 2011 dans le cadre de l'organisation de la Fondation Universitas et sous les auspices de la section vénézuélienne de la Société internationale de droit du travail et de la sécurité sociale, qui a reçu une bourse en vue de promouvoir la participation des jeunes juristes.

Dès la prochaine édition, et comme déjà annoncé lors des dernières réunions de notre Comité exécutif et de l'Assemblée générale (Santiago, Chili), nous aimerions approfondir notre relation avec le séminaire susmentionné. Cette nouvelle relation sera fondée sur la création d'un Comité consultatif international, composé de représentants désignés par chacune des associations nationales

d'Amérique latine de notre société. Son rôle sera d'agir en tant qu'organe consultatif au moment de l'organisation de chaque séminaire et au moment de décider quant au réseau des bourses de la SIDTSS.

En ce qui concerne la conception de chaque séminaire mentionné ci-dessus, les organisateurs devraient consulter le comité avant l'élaboration du programme - les sujets, les conférenciers, les activités, etc. - ou la soumission de projet de programme au Comité, pour l'évaluation et suggestions ainsi que la demande de bourses.

L'invitation à faire partie du Comité consultatif international pour ce séminaire a reçu de nombreuses réponses de la part des sociétés latino-américaines et sa composition est la suivante:

Carlos Ayala Montero (Academia Panameña de DT) / Juan Manuel Segura Charria (Colegio de Abogados del Trabajo de la Colombie) / Flor Espinoza Huacón (Sociedad Ecuatoriana de DTySS) / Cesar Franco Landelino López (Asociación Guatemalteca de DTySS Mario López Larrave) / Graciela González (Asociación Argentina de DT ETJ) / Patricia Kurczyn Villalobos (Asociación Mexicana de DTySS) / Héctor A. Jaime Martínez (Asociación Venezolana de Profesores de DT) / Rafael Pereira Lagos (Sociedad Chilena de DTySS) / Luiz Carlos Amorim Robortella (Instituto Cesarino junior) / Jorge Rosenbaum Rímolo (Asociación de Uruguay DTySS).

Ayant décidé à cette occasion d'attribuer des bourses de 1000\$ US chacune, nous allons procéder à la création d'un sous-comité des bourses composé d'un maximum de cinq membres choisis parmi les membres du Comité (autant que possible) et parmi les sociétés nationales qui n'ont pas soumis de candidats pour recevoir une bourse d'études, en vue pour assurer ainsi le maximum de transparence lors de la sélection des candidats.

Le dépôt des candidatures pour les bourses d'études doit être effectué par l'association nationale, accompagné d'un curriculum vitae du candidat et certifiant la conformité à la SIDTSS pour l'octroi de bourses d'études.

Les candidatures sont ouvertes et la date limite est le 31 janvier 2013. Les informations sur le séminaire sont disponibles à:

[http://www.universitatisfundacion.com/v2.0/eventos\\_detalle.php?codigo=MTcy](http://www.universitatisfundacion.com/v2.0/eventos_detalle.php?codigo=MTcy)

## Nouvelles de nos membres

### AFRIQUE DU SUD

Membre de la Société SA pour le droit du travail (SASLAW) a augmenté ses membres de 206 (19 %) cette année et se situe actuellement à un niveau record annuel de 1240. L'augmentation du nombre de membres est imputable pour l'essentiel aux membres acquis à la suite de notre projet pro bono, décrit ci-dessous.

#### Principales activités menées par la Société au cours de l'année

(i) *Pro bono projet*

La Société a maintenant des bureaux pro bono conseils et fonctionne au sein des quatre tribunaux du pays. Au total, 247 membres ont enregistré 3 274 heures, tout en aidant les clients dans les 4 125 bureaux de conseil au cours de l'année.

Plus de 40 de nos membres supérieurs agissent en tant que juges des juges de la Cour du travail de Johannesburg sur une base pro bono pour une semaine pendant les vacances de décembre/janvier 2011/12 et juillet 2012 pour aider le tribunal à réduire l'arriéré des cas.

(ii) *Chapitre séminaires*

SASLAW comporte quatre chapitres provinciaux basés à Johannesburg, Cape Town, Durban et Port Elizabeth. Un total de 36 séminaires chapitres ont été menés au cours de l'année, attirant un total de 2 009 délégués (une moyenne de 55 par séminaire).

(iii) *Les commentaires du public et des nominations*

D'importantes modifications à trois des principales lois du travail ont été débattues depuis 2010 et devraient entrer en vigueur en 2013. La Société a présenté des commentaires détaillés publiques sur le projet de loi modifiant les relations de travail et les conditions de base du projet de loi en Juin 2012. Cela a conduit la Société à être invitée à faire une présentation à la Commission parlementaire sur le travail sur ses observations.

(iv) *Conférence annuelle SASLAW*

Conférence annuelle SASLAW a eu lieu les 18 et 19 octobre 2012 à Johannesburg. Le clou du spectacle fut un débat entre l'avocat Martin SC Brassey et Zwelinzima Vavi, Secrétaire général de la COSATU (la plus grande fédération syndicale en Afrique du Sud) sur les questions de mains-d'œuvre contemporaines qui ont été présidées par le juge Dennis Davis,

de la Haute Cour du Cap. Un nombre record de 403 personnes ont assisté à la conférence. SASLAW est très reconnaissant aux délégués, conférenciers et commanditaires pour la réussite de cette conférence.

(v) *Le Congrès mondial de 2015 de la SIDTSS*

Après que la Société ait obtenu le droit d'accueillir le Congrès mondial de la SIDTSS XXI à Cape Town en 2015, un comité local d'organisation (LOC) a été constitué sous la présidence du juge André van Niekerk du Tribunal du travail. La planification de ce congrès est bien avancée. En Septembre 2012, le professeur Darcy du Toit et Prof Marylyn Christianson (tous deux membres du LOC) ont assisté au Congrès mondial de la SIDTSS de 2012 tenu à Santiago, au Chili, en vue d'obtenir un aperçu et une expérience dans la préparation du Congrès du Monde 2015.

## **ARGENTINE**

Les nouvelles autorités de l'Association argentine de droit du travail et de la sécurité sociale sont les suivants:

Président: Graciela Gonzalez

Vice-président: José RODRIGUEZ PONTE

Secrétaire: Ana A. Barilaro

Trésorier: Leonardo Ambesi

Vocal titulaire: Liliana Rodriguez Fernandez, José Tribuzio, Laura CHAHER, Jorge Garcia RAPP, Héctor David Rodriguez, Gustavo FERRANTE.

Vocal comme remplaçant: Esteban Carcavallo, Miguel A. GORLA.

Réviseur de Comptes: Juan P. MUGNOLO Silvia Gutiérrez GARAY, María Teresa ALONSO PARDO.

## **AUTRICHE**

La Société autrichienne de droit du travail et de la sécurité sociale tient chaque année une conférence sur le droit de la sécurité sociale et du travail à Zell am See, en Autriche. Cette conférence est en majeure partie dans la région de langue allemande où la législation du travail et la sécurité sociale sont complètes. Cette conférence est suivie régulièrement par plus de 400 personnes.

## **ESPAGNE**

Suite à la nomination de l'ancien président de l'Association espagnole de droit du travail et de la sécurité sociale, le professeur Fernando Valdés Dal-Ré, à la Cour constitutionnelle espagnole, le nouveau président par intérim de l'Association espagnole est le suivant:

Président a.i. Professeur Jesús Cruz Villalón

E-mail: [jesuscruz@us.es](mailto:jesuscruz@us.es)

## ÉTATS-UNIS

Nouveau président de la filiale américaine de la SIDTSS

Prof. Steve Befort  
Chaise  
SIDTSS, section américaine  
E-Mail: [befor001@umn.edu](mailto:befor001@umn.edu)

### **Du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 2013, Los Angeles, en Californie**

Une conférence internationale multidisciplinaire intitulée «Comment la migration de travailleurs différents change l'équation» sera menée sous l'égide de l'Institut de recherche sur l'UCLA Travail et de l'Emploi, en partenariat avec l'ADAPT (le consortium de groupes intéressés par les nouvelles approches comparatives et internationales d'études du travail basées au Centre d'études internationales et comparées à l'Université de Modène et Reggio Emilia).

Les résumés des communications proposées doivent être soumis le 15 janvier 2013 à: <http://moodle.adaptland.it/course/view.php?id=22>.

Les questions peuvent être envoyées à: [info@adapt.it](mailto:info@adapt.it)

## FRANCE

Prix de thèse 2012 de l'Association Française de droit du travail et de la sécurité sociale

Le concours destiné à récompenser la meilleure thèse soutenue en droit du travail et de la sécurité sociale est ouvert aux docteurs qui ont soutenu leur thèse entre le **1er janvier et le 31 décembre 2012**.

**Les candidat(e)s doivent adresser avant le 1er mars 2013 à l'adresse ci-dessous:**

***Maître Hélène MASSE-DESSEN  
Avocate au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation  
13 rue du Cherche-Midi  
75006 Paris***

Un Curriculum Vitae, l'attestation de l'obtention du grade de docteur en droit avec indication de la date de soutenance, du sujet présenté et de la mention obtenue, le rapport de soutenance et cinq exemplaires de la thèse (trois exemplaires seront retournés au candidat après la décision du jury).

Le prix de la thèse, délivré par l'Association française du Droit du Travail et de la sécurité sociale, comporte une dotation de 5 000 € destinée à faciliter l'édition de la thèse.

Le prix 2011 a été attribué à la thèse de Madame Delphine RONET-YAGUE, intitulée «*Les créances de sécurité sociale et l'entreprise en difficulté. Vers la contribution des organismes percepteurs au soutien de l'activité économique*», préparée dans le cadre de l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III.

Plus d'informations sont disponibles à l'adresse: <http://afdt-asso.fr/index.html>

## GRÈCE

Nouvelles autorités de l'Association grecque de droit du travail et de la sécurité sociale:

Président: Prof Costas PAPANIMITRIOU  
E-mail: [k.papadimitriou @ parliament.gr](mailto:k.papadimitriou@parliament.gr)  
Vice-Président: M. George LEVENTIS  
Secrétaire: Deta PETROGLOU  
Trésorier: Eleni DIONISSOPOULOU  
Relations publiques: Costis Bakopoulos  
Membres: Professeur Ioannis Koukiadis  
Assistant. Prof Patrina Paparrigopoulou

En 2012, l'association grecque a organisée plusieurs activités, entre autres:

- 12<sup>ème</sup> Conférence Nationale sur «La détérioration des conditions de travail», Karpenissi, Grèce, 25-26 mai 2012.
- Conférence internationale sur «Le droit du travail entre la protection des travailleurs et le soutien à l'entreprise» (2 octobre 2012) en hommage du Prof. G. Leventis avec la participation du Prof. Ulrich Preis, Université de Cologne, Martin Franzen, l'Université de Munich et Robert Rebhahn, Université de Vienne. Tous les discours ont été publiés par voie électronique.
- Le 2 novembre 2012, EDEKA a invité le professeur Lyon-Caen, Université Paris Ouest Nanterre pour donner un discours sur «Le droit du travail et de l'économie» auprès de l'Association des avocates d'Athènes.

## ISRAËL

L'Institut des études juridiques comparatives de la Faculté de droit de l'Université hébraïque vient de publier un livre d'essais en l'honneur de l'ancien président adjoint de la Cour nationale israélienne du travail, le juge Barak Elik-Ussoskin, qui a participé à de nombreuses activités de la Société internationale. Le livre est en hébreu et quelques articles seront disponibles en anglais.

## ITALIE

Nouvelles autorités de l'Association italienne de droit du travail et de la sécurité sociale (AIDLASS):



Président: Prof. Giuseppe Santoro PASSERELLI  
E-mail: [pinosp@libero.it](mailto:pinosp@libero.it)  
[pino46@gmail.com](mailto:pino46@gmail.com)

Secrétaire: Prof. Maurizio RICCI  
E-mail: [m.ricci@unifg.it](mailto:m.ricci@unifg.it)

Les autres membres sont:

Prof. Emilio Balletti (Seconda Università di Napoli), Prof. Francesco Baseghi (Università di Modena e Reggio Emilia), Prof. Alessandro Bellavista (Università di Palermo), Prof. Riccardo Del Punta (Università di Firenze), Prof. Madia D'Onghia (Università di Foggia), Prof. Domenico Garofalo (Università di Bari), Prof. Sandro Mainardi (Università di Bologna), Prof. Angelo Pandolfo (Università di Roma Sapienza), Prof. Rosario Santucci (Università del Sannio di Benevento).

L'Association italienne fêtera cette année son 50e anniversaire. Une conférence nationale se tiendra à Bologne les 16-17 mai 2013 sur le thème: «La crise économique et les principes fondamentaux du droit du travail».

Il y aura la participation de Prof.s italiens ainsi que ceux de l'Europe tels que Maximilian Fuchs, Antoine Jeammaud, Alan Neal et Miguel Rodriguez Pinero.

Plus d'informations sont disponibles sur le site: [www.aidlass.it](http://www.aidlass.it).

## **MALAISIE**

Le chapitre malaisien de la Société internationale de droit du travail et la sécurité sociale a été officiellement enregistré le 25 octobre 2011.

Ils ont tenu la première assemblée générale annuelle le 30 mars 2012. Les mandats électifs sont les suivants: Dato Dr Cyrus Das - Président, M. Dato Roy Rajasingham - Vice-Président, Mme Carolyn Danker - trésorier, Mme Catherine Eu - Secrétaire général ont été élus parmi les membres présents à la réunion.

Une conférence d'une journée sur le thème «Défis en droit du travail: propositions pour la réforme» a eu lieu le 2 juillet 2012 organisée par la section malaisienne et la LJC, une maison d'édition. Environ 200 participants ont assisté à la Conférence.

## **NOUVELLE-ZÉLANDE**

La Nouvelle-Zélande Travail Law Society a tenu sa conférence inaugurale en Décembre 2011 à Wellington. Une sélection de documents de la conférence a été récemment publiée dans un numéro spécial du journal de législation du travail de la Nouvelle-Zélande des relations de travail (NZJER, 2012, 37 (1)). Une deuxième conférence aura lieu à Auckland, en Novembre 2013.

## ROYAUME-UNI

Nouveau SIDTSS du Comité exécutif représentant:

Prof. Catherine Barnard  
E-mail: [csb24@cam.ac.uk](mailto:csb24@cam.ac.uk)

## URUGUAY

Nouvelles autorités de l'Association du droit du travail et de la sécurité sociale de l'Uruguay:

### ***Commission de direction:***

Titulaires: Hugo Fernández (Président), Gustavo Gauthier (vice-président), Carolina Panizza (secrétaire), Alejandro Castello, Leonardo Slinger, Héctor Babace et Alvaro Rodríguez Azcue.

Suppléants: Hugo Barretto, Sandra Goldflus, Fernando Delgado, Graciela Giuzio, Liliana Dono, Natalia Colutuzzo et Laura Zuñiga

### ***Commission fiscale:***

Titulaires: Mario Garmendia, Cristina Mangarelli, Rosina Rossi

Suppléants: Jorge Sere, Carlos Casalás et Rosario Russo

### ***Commission électorale:***

Titulaires: Daniel Rivas, Eduardo Ameglio et Carolina Feola

Suppléants: John Raso, Cristina Martinez et Beatriz Duran

## BIT

### **Section BIT de la SIDTSS, Genève**

Nouvelles autorités de la Section BIT de la SIDTSS:

Président: Humberto Villasmil PRIETO  
E-mail: [villasmil@ilo.org](mailto:villasmil@ilo.org)

Vice-présidente: Angelika MULLER  
E-mail: [mullera@ilo.org](mailto:mullera@ilo.org)

Secrétaire-trésorier: René ROBERT  
E-mail: [robertr@ilo.org](mailto:robertr@ilo.org)

En Novembre 2012, la Section BIT de la SIDTSS a organisé une réunion à Genève avec la participation du Prof. A. Goldin, Président de la SIDTSS, le Dr G. Casale, Secrétaire général, et Prof. S. Bellomo, trésorier. Lors de la réunion Prof. Goldin a présenté le nouveau programme de la Société de l'OIT aux collègues et a invité les jeunes chercheurs d'être actifs dans les événements à venir organisés par la Société.

\*\*\*\*

Cordialement,

Adrián GOLDIN  
Président

Giuseppe CASALE  
Secrétaire général